



Dossier de presse
Bonneville, le 4 avril 2025

AUTOROUTE BLANCHE (A40 – HAUTE-SAVOIE)

ATMB investit près de 115 millions d'euros* en 2025 au service de ses trois priorités : la sécurité, la mobilité et l'écologie et prépare l'arrivée du Flux Libre sur 58 km de son réseau

Les équipes d'Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc déploient en 2025 un programme d'investissements de 61 millions d'euros pour l'Autoroute et la Route Blanches, soit 130 km de réseau, et de 54 millions d'euros* pour le Tunnel du Mont Blanc.

Il s'articule autour des trois priorités : la sécurité des conducteurs et des équipes d'ATMB, la mobilité des haut-savoyards avec des infrastructures adaptées à la diminution de leur empreinte carbone et l'écologie avec la nouvelle version de son Carnet de route #Environnement 2 pour la protection des territoires traversés.

En 2025, ATMB donne le coup d'envoi des travaux de préparation à la transformation du péage traditionnel vers le péage en Flux Libre. Prévu au printemps 2027, il concernera 58 km de l'Autoroute Blanche, entre Passy et Etrembières, sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère.

ATMB investit près de 115 millions d'euros* en 2025 au service de ses trois priorités : la sécurité, la mobilité et l'écologie

Pages 2 à 5

ATMB se prépare dès aujourd'hui à l'arrivée du Flux Libre, prévue au printemps 2027, entre Passy et Etrembières

Pages 6 à 9

**dont 54 millions à parts égales entre ATMB et SITMB*

A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 330 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

CONTACT PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication ATMB

celine.coudurier@atmb.net

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11

A40, RN205, TUNNEL DU MONT BLANC – HAUTE-SAVOIE

ATMB investit près de 115 millions d'euros* en 2025 au service de ses trois priorités : la sécurité, la mobilité et l'écologie

Les équipes d'Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc déploient en 2025 un programme d'investissements de 61 millions d'euros pour l'Autoroute et la Route Blanches, soit 130 km de réseau, et de 54 millions d'euros* pour le Tunnel du Mont Blanc.

Il s'articule autour des trois priorités : la sécurité des conducteurs et des équipes d'ATMB, la mobilité des haut-savoyards avec des infrastructures adaptées à la diminution de leur empreinte carbone et l'écologie avec la nouvelle version de son Carnet de route #Environnement 2 pour la protection des territoires traversés.

Sécurité : modernisation du tunnel du Vuache, nouvelles chaussées, rénovation du pont de Magland sur l'A40, et fin des travaux au Défilé Sainte-Marie sur la RN205

Engagées pour la sécurité et l'écologie, les équipes d'ATMB mènent depuis 2023 un important programme de modernisation du tunnel du Vuache et de ses abords qui durera six ans, jusqu'en 2028.

Les améliorations ont déjà permis le changement complet de l'éclairage du tunnel en mode LED, ainsi que la création de nouveaux réseaux d'alimentation en énergie et fibre optique.

A l'intérieur, les portes des trois issues de secours permettant de sortir par l'autre tube en cas d'événement ont été changées.

Aux abords de chaque entrée, pour mieux informer les conducteurs des conditions de circulation à l'intérieur du tunnel, mais aussi pour la sécurité de nos équipes, une nouvelle signalétique lumineuse, pilotée à distance par le PC Trafic, a été déployée en 2024 sur 1,5 km de chaque côté du tunnel.

Les 16 portiques fonctionnent mais ils sont en cours d'intégration dans le système de gestion informatique centralisé du PC Trafic, la tour de contrôle de Bonneville. Ils devraient être opérationnels en milieu d'année 2025.

Le programme de modernisation du Vuache comprend également la protection de deux zones de captage d'eau potable alimentant 3 000 habitants, avec quatre bassins construits ou rénovés. En 2025, nos équipes prévoient :

- **la réalisation d'un bassin sur la commune de Clarafond Arcine**
- **la reprise des glissières de sécurité sur 8 km**
- **la mise en étanchéité** totale de la zone de 3,5 km d'autoroute concernée par la zone de captage.

Cette opération représente 25 millions d'euros investis par ATMB.

10 km de chaussées seront renouvelées entre Cluses et Scionzier, durant sept semaines entre juillet et août. Leur dernier renouvellement date de 2010.

17 km de chaussées seront renouvelées entre Archamps et Saint-Julien-en-Genevois. Ils se dérouleront en deux phases : d'avril à juillet, puis en septembre. Leur dernier renouvellement date de 2012.

Ces travaux se dérouleront de nuit, afin de limiter la gêne des conducteurs.

Les équipes d'ATMB poursuivent leur politique volontariste de réduction des déchets : les enrobés seront recyclés jusqu'à 60 %.

Ces travaux de chaussées représentent un investissement de 13,6 millions d'euros pour ATMB.

*dont 54 millions à parts égales entre ATMB et SITMB

Sur l'A40, le pont autoroutier qui enjambe l'Arve à Magland fait l'objet d'un chantier de grande envergure.

Cet ouvrage a 50 ans et date de la construction de l'autoroute. L'opération a consisté à refaire les tabliers, les joints de chaussées, les appuis, les dispositifs de retenue, une nouvelle étanchéité et de nouvelles chaussées.

Le sens en direction de Chamonix a été réalisé en 2024. Les deux voies supportées par deux ouvrages ont été soulevées (vérinage) et déplacées (ripage) pour être rapprochées et attelées, créant ainsi un pont unique, plus solide et durable.

En 2025, la même opération sera réalisée sur les deux ouvrages supportant les deux voies vers Genève/Mâcon.

Toujours guidé par la volonté d'optimiser les chantiers pour limiter la gêne des conducteurs, les équipes d'ATMB profitent de ces travaux pour créer le refuge accolé au futur portique Flux libre au niveau de Magland.

Cette opération représente 2,4 millions d'euros investis par ATMB.

Sur la Route Blanche (RN205), le programme de 4 ans de rénovation du défilé Sainte Marie, reprend en 2025 pour les deux dernières phases.

Il concerne une section de 1,2 km du sens descendant, en direction de Mâcon/Genève. Cette portion de route à flanc de montagne, située entre Les Houches et le diffuseur de Vaudagne, est le secteur le plus sinueux de la RN205. Il s'agit de renforcer la sécurité des conducteurs avec l'élargissement des voies pour diminuer la sinuosité.

Les travaux ont consisté à :

- **Élargir les deux voies de circulation du sens descendant en redressant la sinuosité,**
- **Entretien cette portion qui comportait des encorbellements** à rénover et en créer de nouveaux pour l'élargir,
- **Permettre une circulation à double sens de cette partie** en cas de fermeture du Tunnel des Chavants.

Cette opération représente 12,5 millions d'euros investis par ATMB.

Sur cette route nationale ancrée dans la montagne, héritée de l'Etat en 2010, l'objectif d'ATMB a toujours été d'apporter le même niveau de sécurité que sur l'A40. Aussi, 40 millions d'euros ont été investis en 15 ans.

Améliorer la mobilité de nos clients et soutenir la décarbonation de leurs trajets

2025 verra l'achèvement du chantier de réaménagement du diffuseur n° 10 de Bellegarde à l'ouest de l'A40, avec son inauguration définitive en juin prochain.

Un nouveau giratoire a été mis en service en août 2024 pour améliorer la sécurité en sortie de péage.

Un parking de covoiturage de 50 places (en remplacement des 20 places initiales) a été créé. Il est couplé à un nouvel arrêt de bus.

La gare de péage est en cours d'achèvement en ce moment avec l'ajout d'une voie supplémentaire en sortie pour améliorer la fluidité.

Ce chantier lancé en août 2023 aura été impacté par des conditions météorologiques défavorables.

Cette opération représente 5,5 millions d'euros investis, dont 15 % par le Conseil Départemental de l'Ain.

ATMB propose plus de 700 places de parking de covoiturage, ce qui fait d'elle l'autoroute qui propose le plus grand nombre de places par rapport à la taille de son réseau.

Lancés début 2024, le réaménagement de la Maladière à Cluses, à la sortie n° 19 de l'A40 s'achèvera en septembre 2025.

Le deuxième giratoire de la Maladière, côté montagne, est ouvert à la circulation depuis le 1er avril 2025. Cette ouverture est provisoire, avec la pose des chaussées définitives prévue en juin.

Les prochaines étapes concernent les travaux de réalisation des bassins de récupération des eaux de ruissellement et le parking de covoiturage.

Le site pourra être inauguré à la rentrée 2025.

Pour rappel, ce projet comprend :

- La transformation des anciens carrefours à feux tricolores en deux giratoires
- La création d'un parking de covoiturage de 58 places
- L'installation d'abris à vélo sécurisés et d'arrêts de bus
- La connexion à la voie verte Léman Mont-Blanc
- La création de trois bassins de récupération des eaux de chaussée pour protéger la zone de captage d'eau de Jumel.

Cette opération représente 4,8 millions d'euros investis, financés à 50 % par ATMB, 25 % par la Commune de Cluses et 25 % par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Les véloroutes continuent de se développer et ATMB y contribue financièrement en 2025 sur :

- une nouvelle section de 3,8 km de la Viarhônga entre Viry et Chenex,
- une nouvelle section de 6,7 km de la Léman-Mont-Blanc entre Sallanches et Passy
- un sentier rustique de 1,6 km le long de l'Arve entre Servoz et Passy.

Cela représente un investissement financier de 535 000 euros.

Entre 2016 et 2026, ATMB investit 2 millions d'euros pour le développement des véloroutes à proximité de son réseau. ATMB souhaite proposer des alternatives à la voiture et permettre une complémentarité entre les différents modes de déplacements.

« Carnet de route #environnement 2 » : la protection des zones de captage d'eau potable à proximité de l'A40 et le soutien à la biodiversité

Formalisé en 2016, le Carnet de route #Environnement est récompensé par l'obtention de la norme ISO 14001 chaque année depuis 2020.

Un nouveau Carnet de route #Environnement 2 vient d'être établi afin de fixer les nouveaux objectifs environnementaux d'ATMB pour 2030.

Il s'appuie sur le constat actuel du changement climatique et du déclin de la biodiversité et a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale de notre réseau.

- **La décarbonation** : en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone, ATMB a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.
- **La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité** : désartificialisation des sols, restauration des continuités écologiques, protéger la ressource en eau.
- **La résilience et l'adaptation aux changements climatiques** : mieux connaître les risques et les impacts du changement climatique, protéger l'infrastructure existante pour éviter des dégradations liées au changement climatique, adapter nos méthodes de conception et d'exploitation.

Pour préserver le territoire que l'autoroute traverse, les équipes d'ATMB protègent depuis 2021 toutes les zones de ressources en eau potable traversées par l'A40 et la RN205. Le programme de protection se poursuit en 2025.

Après Cluses, Sallanches, Marnaz et Scionzier, **le chantier de protection des communes de Saint-Pierre-en-Faucigny et Bonneville démarre en 2025, jusqu'en 2027.**

Les zones de captage de Bajolet et de la Ferme de Blandet à Saint-Pierre-en-Faucigny seront protégées sur un périmètre de 2,3 km, au bénéfice de 6 300 habitants.

Trois bassins seront construits à côté du diffuseur n° 16 Bonneville Centre, l'étanchéité de la chaussée sera réalisée ainsi que la pose de glissières béton permettant ainsi d'éviter toute pollution accidentelle en dehors des voies de l'autoroute, rendue imperméable.

Cette opération représente un investissement de 9 millions d'euros pour ATMB, soit 35 millions sur cinq ans.

Rénovation du génie civil du Tunnel du Mont Blanc : le second chantier test de la voûte

Travaux de rénovation de la voûte : fermeture totale du Tunnel du Mont Blanc de début septembre à mi-décembre.

Le Tunnel du Mont Blanc a 60 ans cette année. Il est désormais le premier parmi les grands tunnels européens à engager des travaux de rénovation profonds sur sa structure, avec des travaux de génie civil de grande ampleur sur la voûte. Ces derniers portent principalement sur une nouvelle étanchéité du tunnel, rappelons que le tunnel est situé sous les 2 km de roche et de glace de l'Aiguille du Midi.

Pour la rénovation de la voûte, le tunnel procède en 2025 au second chantier-test. Ces phases expérimentales sont essentielles pour déterminer le meilleur mode opératoire qui pourrait être utilisé par la suite, notamment la durée, la technologie employée, l'impact de la fermeture sur une longue durée et sur les itinéraires alternatifs, etc.

Ce n'est qu'à l'issue de ces phases que la suite de la rénovation de la voûte pourra être déterminée plus précisément.

Ces travaux de 2025 représentent un investissement de 54 millions d'euros*.

La période automnale de septembre à décembre a été choisie en raison de sa fréquentation plus basse, notamment pour les véhicules légers qui constituent les premiers utilisateurs du tunnel : 75 % du trafic en 2024.

Le calendrier prévisionnel ainsi que les itinéraires alternatifs seront disponibles sur le site d'ATMB et sur l'appli TMB Mobility.

D'autres chantiers sont menés en parallèle : remplacement progressif de l'éclairage du tunnel par une technologie LED, remplacement des 27 onduleurs électriques du tunnel, etc.



« Nos équipes mettent toute leur énergie à trouver des solutions pour limiter au maximum l'impact de nos chantiers sur les trajets des conducteurs.

Nos infrastructures autoroutières en France sont majoritairement nées dans les années 60 et 70 et elles doivent aujourd'hui faire face à un cycle normal de rénovation, mais avec un trafic qui, depuis ces années-là, a explosé, témoin de nos vies actives.

Aussi, les contraintes pour ne pas gêner le flux habituel sont fortes et le confort de mobilité que nous connaissons tous et auquel nous nous sommes tous désormais habitués nous rendent - nous autoroutiers et vous conducteurs - toujours plus exigeants vis-à-vis des programmes de travaux.

Nous privilégions au maximum les travaux de nuit et travaillons à maintenir le plus souvent possible deux voies de circulation, mais rétrécies, afin que le trafic puisse d'écouler. »

explique Erwan Le Bris, directeur général d'ATMB

*à parts égales entre ATMB et SITMB

AUTOROUTE BLANCHE (A40 – HAUTE-SAVOIE)

ATMB se prépare dès aujourd'hui à l'arrivée du Flux Libre, prévue au printemps 2027, entre Passy et Etrembières, sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère

Parce que l'autoroute de demain et ses enjeux écologiques se dessinent maintenant, ATMB a choisi de mettre en place le péage en Flux Libre en priorité sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère. Prévu au printemps 2027, le péage en Flux libre concernera 58 km de l'Autoroute Blanche, entre Passy et Etrembières. ATMB deviendra alors la 2^e société d'autoroutes française à basculer son péage traditionnel vers le système de perception en Flux Libre, après SANEF. Le gain environnemental espéré est de 2 500 tonnes de CO2 économisées par an sur cet axe. Les travaux de préparation à l'arrivée des cinq portiques Flux Libre ont démarré depuis le mois de mars. Le budget global de cette transformation est estimé à 65 millions d'euros.

De Genève au Mont-Blanc : un trajet plus fluide et plus durable au printemps 2027

Parce qu'ATMB place l'innovation et l'écologie au cœur de sa stratégie de service pour les territoires qu'elle traverse, ses équipes ont choisi de mettre en place le péage en Flux Libre en priorité sur le territoire couvert par le Plan de Protection de l'Atmosphère.

Avec l'arrivée du Flux Libre chez ATMB, l'objectif est de voyager de Genève jusqu'au Mont-Blanc sans arrêts ni redémarrages.

Le péage en Flux libre concernera 58 km de l'Autoroute Blanche, entre Passy et Etrembières. Il sera mis en service au printemps 2027.

ATMB deviendra ainsi la seconde société d'autoroutes française à convertir son péage traditionnel avec barrière vers un système de perception digitale en Flux Libre sans arrêt.

Les principes clés du Flux Libre en 2027

- **Fini les arrêts et redémarrages** : avec le Flux Libre, les barrières de péage traditionnelles de Cluses et Nangy, ainsi que les gares de péage en entrées et sorties de Scionzier et Bonneville, seront supprimées et remplacées par cinq portiques qui enjambent l'autoroute. Pour s'acquitter du péage, les clients circulent sous les portiques, à la vitesse autorisée, sans ralentir ni s'arrêter.
- **Le montant du péage est payé après le trajet** : des caméras et des capteurs intelligents, situés sur les portiques, détectent les badges de télépéage et identifient les plaques d'immatriculation. Ils permettent de reconstituer la grille tarifaire actuelle et calculent le montant du péage en fonction de la catégorie du véhicule -voiture, poids lourd, moto- et du trajet réalisé.

Les avantages du Flux Libre en 2027 pour les clients et le territoire

- **Un gain de sécurité** : les risques d'accrochage et le stress pour trouver la bonne voie de péage sont supprimés.
- **Un gain de fluidité** : les congestions liées au péage, notamment lors des week-ends prolongés, des retours de ski le dimanche et des départs en vacances, sont supprimés.
- **Une réduction des émissions de CO2** : le gain annuel est estimé à près de 2 500 tonnes de CO2 pour ces 58 km du réseau ATMB, ou encore à l'économie de plus d'1 million de litres de carburant.
- **Des espaces partiellement rendus à la nature** : l'empreinte au sol de nos infrastructures de péage changera radicalement. Les barrières actuelles de péage seront déconstruites et les abords de l'autoroute revégétalisés. Ces opérations prendront plusieurs années.



Comment les clients régleront leur péage avec le Flux Libre en 2027 ?

Avec le Flux Libre, le paiement se fera après le trajet :

- **Avec un badge de télépéage, c'est le moyen le plus simple et adapté, à condition qu'il soit bien positionné sur le pare-brise.** Comme aujourd'hui, cela permet une facturation mensuelle automatique et l'octroi de remises commerciales proportionnelles à la fréquence d'usage de l'A40.
- **Sur le site atmb.com, qui sera transformé pour l'arrivée du Flux Libre en 2027.** Le client se créera un compte client qui permet de s'inscrire à un service de notification après chaque passage ou d'opter pour le paiement automatique en associant sa plaque d'immatriculation à sa carte bancaire.
- **Chez l'un des 10 000 buralistes du réseau Nirio en espèces ou par carte bancaire.**

Chaque trajet devra être payé dans un délai de 72 heures.

Ces parcours sont identiques à ceux mis en place sur les premières autoroutes en Flux Libre, ALIAE (A79) et SANEF (A13 et A14).

Accompagner les conducteurs vers ce changement majeur

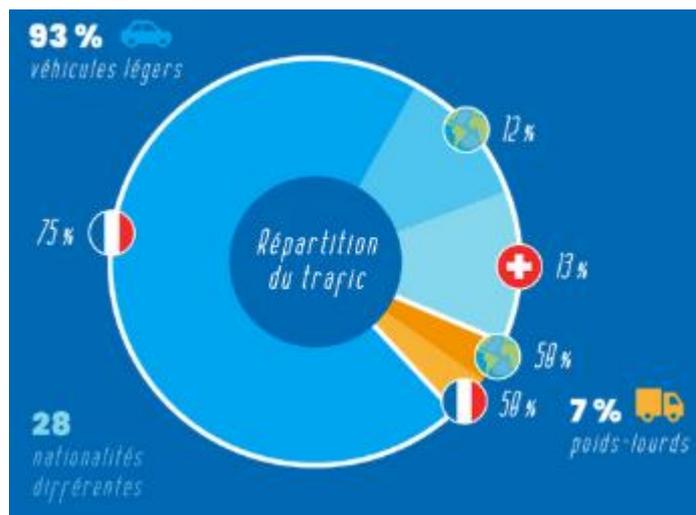
La mise en service du Flux Libre est prévue pour le printemps 2027. Concrètement, cela représentera environ 175 000 transactions par jour enregistrées par les portiques, pour un trafic moyen de 33 000 véhicules.

Pour les clients disposant d'un badge télépéage, émis par ATMB ou par une autre société d'autoroutes française, l'arrivée du télépéage chez ATMB sera totalement transparente, sans action nécessaire, si ce n'est la fixation du badge au pare-brise...

Pour les clients ne disposant pas de badge télépéage, un « abonnement plaque » pourra être souscrit. Il s'agit d'associer une plaque d'immatriculation à un moyen de paiement : CB, RIB. Cet abonnement automatise les prélèvements dès que la plaque est identifiée par les portiques. Cet « abonnement plaque » ne donne droit à aucune réduction.

ATMB continuera d'encourager les conducteurs à disposer d'un **badge télépéage** en proposant des offres d'abonnement télépéage attrayantes, adaptées aux usages des habitants du territoire en termes de trajet et de fréquence, mais aussi aux vacanciers.

Au carrefour de trois pays, le trafic sur l'Autoroute Blanche a une forte **composante internationale**. Aussi les équipes d'ATMB travaillent à mettre en place des outils digitaux qui s'adapteront nativement aux conducteurs étrangers en proposant la langue et les moyens de paiement les plus utilisés dans chaque pays pris en charge.



Les travaux de mise en place ont commencé depuis mars

2025 marque le coup d'envoi des travaux de mise en place du Flux libre. En 2025 et 2026, cinq portiques seront construits entre Passy et Etrembières.

Ils seront installés à :

1. **Magland** : début des travaux le 5 mai 2025
2. **Vougy** : début des travaux le 13 octobre 2025
3. **Bonneville** : travaux débutés le 17 mars 2025
4. **Saint-Pierre-en-Faucigny** : travaux débutés le 17 mars 2025
5. **Arthaz** : début des travaux le 29 septembre 2025.

La mise en place d'un portique comprend plusieurs étapes :

- **Les travaux de génie civil** pour :
 - construire le refuge de sécurité associé au futur portique. Ce refuge sert aux techniciens de maintenance pour se garer et accéder à l'équipement en toute sécurité,
 - construire les massifs en béton accueillant les pieds du portique. Le portique est haut de 6 mètres et long de 30 mètres pour traverser les quatre voies de circulation.
- La configuration des cinq **locaux techniques**, appelé « Shelter », contenant l'alimentation et les systèmes d'information associés à chaque portique. Ces locaux sont d'abord configurés dans les espaces du siège social d'ATMB à Bonneville puis transportés et grutés au pied du futur portique.
- L'assemblage des portiques et **l'installation des caméras et capteurs**, plus de 60 équipements composent chaque portique. Ces portiques seront équipés dans les espaces du siège social d'ATMB à Bonneville puis transportés et grutés vers le site.
- Dès la mise en place du premier portique, **les tests de bon fonctionnement** commenceront afin de vérifier la bonne reconstitution du trajet et sa juste tarification : de l'enregistrement du passage jusqu'à sa mise en paiement vers le client.

En tout, ce sont plus de 15 entreprises spécialisées qui travaillent dès aujourd'hui à préparer cette arrivée.

Ces portiques ne seront pas en fonctionnement avant la mise en service du Flux Libre au printemps 2027. D'ici là, les automobilistes qui franchiront ces portiques n'auront rien à changer à leurs habitudes de paiement. Le péage restera payable via le système actuel, toujours en fonctionnement jusqu'à la bascule en flux libre.

Les équipes du péage et commerciales renforcées

La transformation du péage en Flux Libre révolutionne les métiers traditionnels du péage. Aussi les équipes actuelles de supervision des péages basées à Nangy se transformeront progressivement vers les métiers de conseillers pour assister le client dans son parcours de règlement du péage :

- Pour accompagner et conseiller les clients vers ce nouveau système.
- Pour s'abonner au télépéage.
- Pour souscrire un « abonnement plaque ».
- Pour inscrire sa plaque et être notifié du paiement.
- Pour gérer les non-paiements.
- Pour gérer les réclamations.

Aussi, contrairement aux idées reçues, le passage en Flux Libre ne supprime aucun emploi chez les sociétés concessionnaires. Bien au contraire, son arrivée et l'accompagnement de cette transformation nécessitera des emplois supplémentaires.

Dès aujourd'hui, une équipe dédiée au Flux Libre pilote cette transformation, tant sur le plan technique, que commercial et humain.



« Si l'objectif national à long terme est de généraliser le Flux Libre sur l'ensemble du réseau autoroutier français, ATMB décide de le mettre en place dès aujourd'hui sur son réseau pour répondre à l'enjeu environnemental fort du territoire sensible qu'elle dessert. Pionnière, ATMB a déjà joué un rôle clé auprès de l'État pour démontrer que les autoroutiers peuvent contribuer à rendre les autoroutes plus écologiques. Bien que son réseau soit petit, ATMB a été à l'origine de nombreuses initiatives pour décarboner les transports. La loi d'organisation des mobilités (LOM), notamment l'article 40 bis sur les transports, s'inspire directement des pratiques environnementales d'ATMB, telles que le covoiturage et le soutien à l'électrique. La mise en place du Flux Libre est une continuation logique de cet engagement environnemental. ATMB sera la deuxième société d'autoroutes à transformer son système de péage en Flux Libre, sur un territoire sensible concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère »

explique Erwan Le Bris, directeur général d'ATMB